

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, £1 0 0
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, £1 0 0
Années publications réunies, £1 10 0

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE. Propriétaire de cet Établissement à l'honneur d'imprimer au public, ce que son Atelier...

LIVRES D'ÉCOLES NATIONALES.

LES Sous-signés, dans le cours de l'année dernière ont publié par permission spéciale des COMMISSAIRES de l'Éducation nationale, des éditions considérables de leurs excellents livres, pour l'usage des Ecoles en Canada...

Table listing books and prices: Leçon générale pour être exposée dans l'école 2d, Le premier livre de leçons 2, Le second livre de leçons 9, etc.

D'E. R. FABRE & CIE, No. 3, Rue St. Vincent.

GRAND Dictionnaire Français-Anglais et Anglais-Français, rédigé d'après la sixième édition du Dictionnaire de l'Académie Française...

LES TOURS

DE L'ÉGLISE PAROISSIALE sont maintenant ouvertes au public pour la saison. 1o. La tour de la température est placée à une élévation de 215 pieds au-dessus de la terre...

EXERCICES LITTÉRAIRES

COLLEGE DE L'ASSOMPTION. LES EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLEGE DE L'ASSOMPTION auront lieu le 20 et 21 Juillet en TROIS SEANCES...

CIRQUE MAMMOTH.

Ce splendide établissement se compose de 150 HOMMES & CHEVAUX! LES chevaux sont les plus beaux du monde et les artistes sont les meilleurs de toute l'Amérique...

LE DERNIER DES GROGNARDS, La Comtesse d'Harleville

ET LE MARGUILLIER. -Suite- XXV.

Le médecin déclara que la blessure du Polonais était mortelle, mais qu'à force de précaution on pourrait prolonger sa vie de quelques heures. Quant à celle du grognard, après avoir sondé la plaie, l'ecolepe assura qu'il ne pouvait avoir aucun danger...

AMUSEMENTS ESPAGNOLS

Ce spectacle est un tableau fidèle des passe-temps des anciens espagnols. Le superbe cheval le Vautour Noir remplit le rôle du taureau. Ce spectacle est des plus étonnants et des plus amusants de ce siècle.

A NOS ABONNÉS.

Le premier semestre de l'année 1846, est maintenant terminé. Nous prenons de la occasion de remercier nos compatriotes de l'encouragement par eux donné à notre établissement...

ANNONCES.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, RUE COTÉ No 14. On trouvera constamment à cet ÉTABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces.

COLLEGE DE STE. THÉRESE. L'EXAMEN des étudiants du Collège de Ste. Thérèse aura lieu le 22 et 23 JUILLET.

Parfumerie Française et Anglaise. RÉCEMMENT REÇU, un grand assortiment de Parfumerie, Essences, Extraits, Savons, Comédies, etc.

Sauce de l'Empereur de Russie. CETTE SAUCE, récemment importée de la Russie, est d'un goût délicieux, et surpasse toute autre en délicatesse.

APPRENTIS. ON besoin à l'imprimerie de la Revue Canadienne, de DEUX APPRENTIS. On emploierait de préférence ceux qui auraient déjà travaillé et qui se trouveraient sans emploi.

ARMOUR ET RAMSAY.

Montréal, 7 juin, 1846.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS. LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIÈME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIÈME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

ON PEUT GUÉRIR LE RHUMATISME.

N'EST-IL pas étrange de voir quelques personnes hésiter à se servir des Remèdes annoncés dans les Gazettes, parce qu'elles sont exposées à donner leur argent pour un Médicament sans vertu. A combien de personnes, ayant des douleurs rhumatismales atroces, n'avont nous pas entendu dire qu'elles ne savaient pas si elles devaient employer l'Élixir Végetal Indien et le Liniment pour les Douleurs des Os et des Nerfs.

BESSE & FRÈRE, MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

No 131, Rue Notre-Dame, PRÈS DE L'ÉGLISE ANGLAISE. ON l'honneur d'informer le public en général qu'ils viennent d'ouvrir leur MAGASIN au No 131, RUE NOTRE-DAME; leur FOND se compose d'une grande variété de MARCHANDISES d'utilité et de fantaisie, choisies avec le plus grand soin possible.

LA GLOIRE DU CROISÉ, OU LE GUERRIER DE LA CROIX.

Ce spectacle est une belle illustration du Royal English Tournement, tous les exploits auquel sont fidèlement représentés. Six femmes à cheval paraîtront avec des costumes qui donnent de la splendeur à cette scène romantique.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS. LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIÈME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIÈME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

ON PEUT GUÉRIR LE RHUMATISME.

N'EST-IL pas étrange de voir quelques personnes hésiter à se servir des Remèdes annoncés dans les Gazettes, parce qu'elles sont exposées à donner leur argent pour un Médicament sans vertu. A combien de personnes, ayant des douleurs rhumatismales atroces, n'avont nous pas entendu dire qu'elles ne savaient pas si elles devaient employer l'Élixir Végetal Indien et le Liniment pour les Douleurs des Os et des Nerfs.

LA GLOIRE DU CROISÉ, OU LE GUERRIER DE LA CROIX.

Ce spectacle est une belle illustration du Royal English Tournement, tous les exploits auquel sont fidèlement représentés. Six femmes à cheval paraîtront avec des costumes qui donnent de la splendeur à cette scène romantique.

AMUSEMENTS ESPAGNOLS

Ce spectacle est un tableau fidèle des passe-temps des anciens espagnols. Le superbe cheval le Vautour Noir remplit le rôle du taureau. Ce spectacle est des plus étonnants et des plus amusants de ce siècle.

BESSE & FRÈRE, MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

No 131, Rue Notre-Dame, PRÈS DE L'ÉGLISE ANGLAISE. ON l'honneur d'informer le public en général qu'ils viennent d'ouvrir leur MAGASIN au No 131, RUE NOTRE-DAME; leur FOND se compose d'une grande variété de MARCHANDISES d'utilité et de fantaisie, choisies avec le plus grand soin possible.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS. LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIÈME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIÈME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

taine pour tout le monde; il avait acquis, m'a-t-on dit, une détestable réputation de spadassin.

Chut! mon cher M. Gonet, fit le grognard avec une simplicité sublime; il est là, à côté: quand une fois un compte a été réglé entre particuliers, il ne faut pas revenir dessus.

Je vous comprends, mon ami; il me reste à vous dire, en ma qualité de maire de Menecy que je viens d'écrire à M. le préfet pour l'informer de cette affaire.

Je ne sers ni de témoin, ni de juge, car on m'a dit ainsi que Potard et l'ancienne femme de chambre de madame d'Harleville étaient partis pour Versailles; peut-être est-ce à l'effet de vous déservir auprès de ce magistrat.

Je ne les crains guère, répondit le grognard; mais la pauvre madame d'Harleville, que doit-elle penser de tout ce grabuge?

L'infortunée est sur une pente si rapide, qu'il n'est plus en son pouvoir ni de s'arrêter, ni même de réfléchir. C'est affreux d'y songer: avant un an, si cela continue, elle sera complètement ruinée, et elle aura ruiné ses enfants.

J'ai voulu sauvegarder les droits de mes pupilles et des vôtres; mais vous les avez, Blanche et Gontrand m'ont répondu qu'ils préféreraient la perte de leur fortune à la nécessité d'intenter une action judiciaire à leur mère.

Les excellents enfants! fit le grognard, et c'est pour cela qu'on envoie l'un se faire tuer en Afrique, et qu'on veut marier l'autre au premier chat coiffé!

Voilà M. Gontrand établi cuisinier; il est officier; il ne faut donc plus s'occuper que de mademoiselle Blanche; grande et raisonnable comme elle est, il ne faut pas qu'elle soit plus longtemps témoin des folies de sa mère.

J'y avais songé déjà, repartit le notaire; mais comment voulez-vous établir convenablement une fille sans dot et sans espérances? C'est chose difficile. Je vous avouerai, en secret, qu'à j'avais jeté les yeux sur elle pour mon fils aîné Théophile, que vous connaissez; c'est un joli garçon, qui aime Blanche, et qui, je crois, au fond, ne lui déplaît pas non plus; mais vous comprendrez que je ne puis choisir pour bru une fille qui n'a et n'aura pas un sou.

Il serait certainement très-honorable pour moi et pour Théophile d'entrer dans la famille d'Harleville; mais encore un coup, dans ce siècle d'argent, on ne peut pas tout sacrifier à la gloire d'une noble alliance; mon fils aura mon étude, c'est plus de soixante mille francs. Il serait convenable, puisqu'il apporte cette somme, qu'une femme lui en apportât au moins la moitié; si je n'avais pas d'autre enfant, je passerais condamnation là-dessus, et je dirais à mon fils: «Marie-toi à ta guise;» mais j'ai deux filles à établir encore, et, en donnant à Théophile mon étude, je lui laisse ce qu'il y a de plus clair dans ma petite fortune.

Il faut de la justice dans les familles comme dans la société: un bon père doit partager le gâteau entre ses enfants en portions égales.

A qui le dites-vous? mais, mon cher M. Gonet, combien vous faudrait-il, ou pour mieux dire, combien supposeriez-vous qu'il fallût à mademoiselle d'Harleville pour épouser votre fils?

Quelle question! Répondez toujours, je vous donnerai après l'explication de la chose.

Éh bien! si mademoiselle d'Harleville pouvait sauver seulement vingt mille francs de la fortune qu'elle avait été appelée à avoir, je n'hésiterais pas à encourager la recherche de mon fils, car je regarde cette jeune personne, à cause de ses grâces et de son caractère angélique, comme devant faire le bonheur d'un honnête homme.

Touchez là, mon cher M. Gonet, dit le grognard en tendant sa main au notaire, mademoiselle d'Harleville sera l'épouse de M. Théophile; elle n'a pas vingt mille francs en espérance, mais elle en a trente mille en écus bien comptés, ce qui vaut mieux pour la chose.

Pas possible! exclama le notaire. Très-possible; et, tenez pour vous le prouver, emportez ces papiers avec vous.

Avant d'aller m'alligner dans le bois avec le voisin qui est ici à côté, j'avais passé toute la journée à grifonner mes dernières dispositions car je n'étais pas sûr, malgré la justice de la cause que je défendais, de ne pas succomber. J'ai donc couché sur le papier toutes mes idées, c'est mal écrit, mais vous devinez toujours bien. Vous verrez, en lisant un autre papier, que j'avais pensé aux enfants de mon colonel encore plus qu'à ma femme et à ma fille. Vous verrez aussi que, en vous investissant du droit de mettre à exécution mes dernières volontés, je vous engageais à donner Blanche à votre fils... car j'ai l'odorat aussi fin pour deviner l'amour que les corbeaux pour sentir la poudre à canon.

Je vais lire tout cela ce soir, mon cher M. Bourguignon.

Vous êtes prudent et notaire par dessus le marché, fit le vieux soldat; alors donc inutile de vous recommander le secret.

Je suis une tombe pour les affaires, répondit M. Gonet.

En conséquence l'abbé Caffieux entra dans la chambre du grognard, suivi de Gontrand, de Lucienne, d'Euylraais et de Françoise.

Messieurs, dit l'abbé, le baron Gulgorowski vient de rendre le dernier soupir entre mes bras; il est mort en chrétien, il a demandé publiquement pardon à M. Gontrand, dont il n'y avait sentira la main dans la sienne, car il n'y voyait plus, il a même avoué qu'il méritait son sort; pour vous avoir orgueilleusement méconnu.

— Quo Dieu ait pitié de son âme, répondit le grognard, et lui pardonne comme je lui ai pardonné moi-même.

— M. Gonet, répartit l'abbé, en votre qualité, c'est vous qui devez ordonner les funérailles du major polonois.

— Certainement M. le curé, répondit celui-ci, et dès demain matin je m'en occuperai.

Et il se retira.

Sur la demande de Lucienne, le médecin ayant assuré que le grognard était en état d'être transporté chez lui, une voiture envoyée du château par les soins de jeune d'Harleville, reçut le blessé, sa femme et sa fille. On conduisit lentement le vieux soldat à la Maison-aux-Lauriers. Gontrand retourna auprès de sa mère pour lui apprendre la péripétie du drame de la soirée.

EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FUNÉRAILLES DU PAPE.—LE CONCLAVE.—ÉLECTION DU NOUVEAU PAPE.

Comme nous l'avons dit, aussitôt après la mort du Souverain-Pontife, le cardinal camerlingue se rend au palais. Le mort a le visage couvert d'un voile blanc. Quand le voile a été enlevé, le cardinal frappe trois fois sur la tête du Souverain-Pontife avec un petit marteau d'argent et l'appelle trois fois par son nom de baptême; puis il se tourne vers les assistants et dit: le Pape est réellement mort (*Il Papa realmente morto*). Il constate la mort et la noie au sénateur romain; celui-ci la fait, à son tour, annoncer à la ville par la cloche majeure du Capitole, à laquelle résonnent toutes les cloches des églises de Rome.

Après avoir été embaumé par les cubiculaires, le corps est revêtu des habits pontificaux et transporté du Quirinal au Vatican. Le cortège suit les rues qui forment à Rome la voie papale, *strada Papale*. Des dragons, des massiers portant des torches, des trompettes, des pénitenciers de Saint-Pierre portant des flambeaux allumés et récitant l'office des morts, et des gardes suisses, accompagnent la litière sur laquelle repose le corps, et qui est portée par des mules blanches caparçonnées de deuil. Un détachement de carabinières et un train d'artillerie de sept pièces de canon terminent le cortège funéraire, éclairé sur tous les points de sa marche par de grandes torches.

Arrivé à la chapelle Sixtine, le corps est placé sur un lit de parade. Les pénitenciers du Saint-Pierre, rangés autour, récitent pendant trois jours l'office des morts. Le quatrième jour, le corps est transporté dans la basilique de Saint-Pierre, à la chapelle du Saint-Sacrement, et déposé sur une estrade, de manière que les pieds, placés en dehors de la grille qui ferme l'entrée de la chapelle, puissent être baisés par le peuple. Pendant les jours d'exposition, tous les habitants de Rome viennent paver aux dépouilles mortelles du Pontife un dernier tribut de respect.

Après l'exposition, le corps est placé dans une bière de cyprès, qui est ensuite placée dans une bière en plomb, laquelle est elle-même placée dans une troisième bière en bois; on transporte dans les éaveaux de la basilique les bières contenant le corps du dernier Pape, et qui étaient déposées près de la chapelle dite du Chœur; et le Pape qui vient de mourir prend la place de son prédécesseur jusqu'à ce que son successeur vienne à son tour occuper la sienne.

Les obsèques durent neuf jours à Rome et dans les principales villes des Etats Romains. Les esseques *novendiali* ne sont interrompues qu'à elles coincident avec la célébration de quelque une des grandes fêtes de l'Eglise. C'est dans les trois premiers jours que le peuple est admis à baiser les pieds. Le septième jour le monument funéraire de la chapelle est enlevé et remplacé par un mosolée au milieu de la basilique. Autour du mosolée, qui, d'après une disposition d'Alexandre VII, ne doit pas coûter plus de 2,000 touts romains (10,700 fr.), sont rangés le portrait du Pape, et des inscriptions et emblèmes relatifs aux principaux événements de sa vie.

Le dernier jour, on prononce en latin son oraison funéraire. L'orateur est désigné par le Sacré-Colège, et il prononce son discours portant le manteau et la barrette. Cette cérémonie termine les *novendiali*.

Après les *novendiali*, les cardinaux assistent, dans la basilique, à une messe du Saint-Esprit chantée pontificalement par le cardinal doyen. Les gardes nobles ont quitté leur deuil; les curés et les massiers relèvent leurs masses, que jusqu'alors ils avaient portées recouvertes. Après la messe, le prélat désigné par le Sacré-Colège récite l'oraison *pro eligendo pontifice*. Il engage les cardinaux à faire une sainte et prompte élection, et à désigner le plus digne. Ces discours sont imprimés et distribués. Autrement les cardinaux qu'on a convoqués immédiatement après cette cérémonie. Aujourd'hui, ils se réunissent l'après midi dans la chapelle Sixtine,

pour aller de là en procession au lieu où le conclave doit se tenir.

Avant le conclave et pendant les *novendiali* les cardinaux tiennent dix congrégations. Dans la première, on lit la constitution de Grégoire X, qui sont comme les constitutions qui régissent le conclave; celles de Jules II, qui frappent les élections simoniaques; celles de Pie IV et de Grégoire XV, qui traitent les cérémonies à suivre. On rompt l'anneau du pêcheur; et le secrétaire des brefs consigne les cassettes qui renferment les mémoires.

Dans la deuxième congrégation, le Sacré-Colège confirme dans leurs emplois les fonctionnaires de la ville et de l'état. Dans la troisième, on choisit le confesseur du conclave; dans la quatrième, les médecins et les chirurgiens; dans la cinquième, les pharmaciens et les barbiers; dans la sixième, le dernier cardinal-diacre tire au sort les cellules des cardinaux; dans la septième, on examine les requêtes des cardinaux qui demandent à avoir un troisième conclave. Les conclaveurs sont les secrétaires qui accompagnent chaque cardinal en cellule. Les constitutions n'en permettent que deux. C'est une place fort recherchée. La chambre apostolique donne aux conclaveurs certains sommes, et après le conclave, le nouveau Pape leur fait distribuer 10,000 écus romains, près de 45,000 fr. Dans la huitième congrégation, on désigne les trois cardinaux qui doivent approuver les conclaveurs; dans la neuvième, les trois cardinaux qui doivent veiller à la sévère clôture du conclave; dans la dixième les cardinaux qui ne seraient pas encore promus à l'ordre du diaconat présentent le bref pour être admis à prendre part à l'élection.

C'est au Quirinal que se tiennent maintenant les conclaves. Les cardinaux s'y rendent processionnellement, et ils marchent collégalement, c'est-à-dire suivant l'ordre et leur dignité, précédés de la croix processionnelle.

Le soir de leur entrée au conclave, les cardinaux, revêtus d'une soutane violette, prêtent serment d'observer les constitutions apostoliques qui le régissent, et dont le cardinal-doyen leur donne lecture. Après cette cérémonie, ils se retirent dans leurs cellules, où ils reçoivent la visite du corps diplomatique, de la préfecture et de la noblesse romaine; et ensuite, et à une heure assez avancée, le dernier maître des cérémonies, après avoir sonné une cloche à trois intervalles, prononce devant les cellules les mots: *Extra omnes*, qui sont le signal de la clôture. Toutes les personnes étrangères au conclave sortent du palais.

C'est ici le lieu de rappeler que le conclave a commencé seulement en 1270. Clément IV étant mort à Viterbe en 1268, les difficultés qui survinrent pour l'élection de son successeur déterminèrent les cardinaux à se séparer et à abandonner Viterbe. Les habitants, ayant eu connaissance de cette résolution, fermèrent les portes de la ville d'après le conseil de saint Bonaventure, retinrent les cardinaux dans le palais et leur firent savoir qu'ils n'en sortiraient pas que l'élection ne fût faite. C'est de cette circonstance qu'est venu l'usage d'enfermer les cardinaux pour l'élection du Pape.

Le règlement ayant pour objet de soutenir cette élection aux influences étrangères et de prévenir les longues vacances du Saint-Siège remonte au concile général de Lyon, tenu en 1274 sous Grégoire X. Ce concile décréta que, le dixième jour après la mort du Pape et le lendemain de ses obèques, les cardinaux se réuniraient en conclave; mais il ne fut aucune loi spéciale pour les travaux de ce sénat; il en abandonna le soin au Sacré-Colège. Cependant Grégoire X et Clément V décrétèrent que l'élection aurait lieu à l'endroit même où le dernier Pape serait mort. Ainsi d'ordinaire le conclave se tenait au palais du Vatican. Les cardinaux y trouvaient des cellules construites en bois de sapins, et ayant 22 pieds de long sur 20 de largeur; elles étaient toutes numérotées et se fermaient au sort. Chaque cardinal se faisait ses armes sur la cellule qui lui était échu.

Il en est de même maintenant que le conclave se réunit au palais du mont Quirinal. Toutes les cellules sont meublées très-simplement et uniformément; on les tapisse d'une serge verte ou violette. Les fenêtres sont murées, à l'exception du balcon. Cinq maîtres de cérémonies sont attachés au conclave, avec la mission d'ouvrir le guichet de la porte lorsque les ambassadeurs viennent à l'audience du Sacré-Colège.

Le Sacré-Colège se compose, quand il est au complet de 70 cardinaux; 10 cardinaux, dits évêques *suburbicains*, c'est-à-dire évêques de Velletri, de Porto-Sainte-Rufine et Civita-Vecchia, de Frascati, d'Albano, de Palestrine et de Sabine; 20 *cardinaux-prêtres*, parmi lesquels se trouvent des archevêques et des évêques de tous les pays; 30 *cardinaux-diacres*, dont plusieurs sont néanmoins prêtres. Ce nombre de 70 n'est jamais rempli. Les cardinaux sont en ce moment, si nous ne nous trompons, au nombre de 60. Le cardinal-doyen du Sacré-Colège est le chef de l'ordre des évêques; le plus ancien cardinal-prêtre est le chef de l'ordre des prêtres, et de même pour les diacres.

Il y a trois modes d'élection: 1o l'inspiration ou acclamation; 2o le compromis; 3o le scrutin et l'accession.

L'élection par inspiration est celle où les cardinaux donnent unanimement et par acclamation leurs suffrages. Ce mode de nomination est rare; il a été appliqué à Grégoire XIII et à Sixte-Quint. Nous ne savons s'il faut citer dans cette catégorie l'élection de Pie VII, nommé dans le conclave qui s'ouvrit à Venise, le 6 décembre 1799 sous les auspices de l'empereur d'Autriche.

Le compromis est lorsque les cardinaux s'entendent entre eux pour nommer des délégués qui désigneraient eux-mêmes le nouveau Pape. Tous les cardinaux présents doivent concourir à ce compromis. L'opposition d'un seul suffit

pour le rendre nul; mais quand tout le Sacré-Colège est d'accord, les cardinaux désignent pour choisir celui sur lequel doivent se porter les suffrages dressent aussitôt un acte qui les investit de cette autorité; à l'exclusion de tous les autres; C'est, comme on voit, quelque chose qui ressemble à l'élection à deux degrés, avec le suffrage universel. Ce mode d'élection est aussi très-rare; on le cite que dans le cas de Clément V, Français.

Le scrutin et l'accession est la forme la plus habituelle. Le scrutin a lieu deux fois par jour: le matin après la messe, et dans l'après-midi. Le lendemain matin du commencement du conclave, à huit heures, le maître des cérémonies fait entendre le premier coup de cloche, et deux autres à une demi-heure d'intervalle en répétant à la troisième fois, devant chaque cellule, les mots: *Ad capellam Domini*. Les cardinaux entendent la messe du Saint-Esprit et communient; ils prennent ensuite la collation dans leurs cellules, et reviennent dans la chapelle pour procéder au scrutin.

Le dernier cardinal-diacre extrait d'une bourse de damas violet, contenant des petites boules de bois sur lesquelles sont inscrits les noms des cardinaux présents, les trois scrutateurs désignés ainsi par le sort, et qui sont ceux dont les noms sortent les premiers. On nomme de la même manière les infirmiers, c'est-à-dire ceux qui sont chargés de recueillir les votes des cardinaux que la maladie retient dans leur lit ou dans leur cellule. La même opération se renouvelle chaque jour.

Les scrutateurs vont alors prendre place devant la table du scrutin, où est aussi déposée une cassette avec une ouverture au couvercle, en d'autres termes, une tire-lire destinée à recevoir les votes des cardinaux infirmes. Les scrutateurs ouvrent la boîte, la renversent pour montrer que l'intérieur est vide, puis il la referme à clé et la remettent entre les mains des cardinaux infirmes.

Les bulletins ou cédulés du scrutin sont imprimés dans des formes déterminées. Ces cédulés ont environ 8 pouces de longueur sur 4 de largeur, et sont divisées par différentes lignes parallèles formant des cases inégales, mais dont chacune a sa destination particulière.

Le votant écrit d'abord dans le premier espace: *Ego cardinalis N.*, et son nom; puis il fait un pli sur lequel il met deux cachets de fantaisie. Il écrit ensuite: *Eligo in summum pontificem N.*, avec le nom du cardinal auquel il donne sa voix; puis il fait un second pli qu'il cache également. Enfin, dans un troisième espace, il met soit un numéro, soit une devise, ou un mot ou signe. Le revers du billet est décoré de deux vignettes, pour le rendre imperméable à tout œil indiscret. Les bulletins sont dans deux bassins d'argent placés sur des tables.

Le doyen du Sacré-Colège vote le premier; il prend dans un des bassins le cédulé, s'assoit devant une des tables en pupitre qui sont disposées de telle façon que le votant soit en vue de tous sans qu'il puisse voir ce qu'il écrit, et il remplit le bulletin comme nous venons de dire.

Chaque cardinal accomplit la même formalité. Le votant prend ensuite son bulletin entre l'index et le pouce, l'élève en l'air de manière qu'il puisse être vu de tous, et se dirige vers l'autel. Il s'agenouille et prononce le serment inscrit en gros caractères sur la table devant l'autel. Ce serment est ainsi conçu: *Testor Dominum qui me iudicaturus est, me dixisse quem, secundum Deum, iudico eligi debere, et quod item in accessu praelato: je prends à témoin Dieu qui doit le juger, que j'étais celui que selon Dieu je jugé devoir être élu, et que je ferai de même dans l'accession.*

Sur l'autel et placé un grand calice d'argent, dont la coupe est en vermeil, recouvert d'une large patène sur laquelle est gravée l'image du Saint-Esprit. Le votant met son bulletin sur la patène, et le fait glisser dans le calice; puis il retourne à sa place.

Les cardinaux votent par rang d'ancienneté et dans l'ordre hiérarchique; évêques, prêtres et diacres. Sim cardinal présent dans la salle ne peut quitter sa place pour aller à l'autel, un des scrutateurs porte son billet dans le calice.

Pour les cardinaux retenus dans leurs cellules, les infirmiers se portent la boîte, dont ils laissent la clé sur l'autel, et un des bassins qui contient autant de bulins qu'il y a d'infirmes. Si un malade ne peut écrire, il fait écrire par un tiers qui s'engage par serment au secret. La boîte, reportée dans la chapelle, est ouverte par un des scrutateurs qui constate la conformité du nombre des vains malades et des bulletins, et qui verse ensuite les bulletins dans le calice.

Quand tous les bulletins ont été déposés, le premier scrutateur les mêle, le dernier les compte, les erant un à un du calice pour les mettre dans un autre. Si le nombre est plus grand que celui des cardinaux présents, tout est bûlé et à refaire. S'il est égal, les trois scrutateurs, le dos tourné à l'autel, procèdent ainsi: le premier prend un billet, l'ouvre au milieu pour lire seulement le nom de l'élu; retient le nom, et passe le billet au second scrutateur qui fait de même de n'est que le troisième qui prononce le nom haut voix. Alors les cardinaux, qui ont tous devant eux une liste imprimée des noms, marquent le nom prononcé. Ainsi pour chaque bulletin. A la fin, le dernier scrutateur prend tous les bulletins un à un, les transperce avec une aiguille au mot *eligo*, les enfle dans un conlon de soie, nous les deux bouts, eplace le tout sur la table. Si, dans cette pauvre opération, un des cardinaux obtient nombre suffisant de voix pour l'élection, il aussitôt déclaré Pape. Il faut réunir les deux tiers des voix pour être élu.

L'accession *l'accessio*, n'est que le complément du scrutin. Quand le scrutin n'a pas eu de résultat, prend dans le bassin un deuxième bulletin lequel, au lieu de: *Eligo in*

sumum pontificem, on écrit: *Accedo reverendissimo domino meo cardinali N.* Le votant ne peut donner son accession à celui auquel il a déjà donné son premier suffrage, ni à quelqu'un qui n'aurait pas eu au moins une voix dans le premier scrutin. S'il veut maintenir uniquement son premier suffrage, ou ne donner son vote à aucun des autres candidats, il écrit: *Accedo nemini*; je n'accède à personne.

Si les votes du scrutin, réunis à ceux de l'accession, sont pour un des candidats, égaux aux deux tiers, alors on vérifie la validité des billets d'accession. Si les conditions sont remplies, le nouveau Pape est canoniquement élu. Si aucun n'atteint les deux tiers, alors tous les bulletins sont brûlés dans un poêle placé derrière l'autel, et la fumée est conduite au dehors par un tuyau qu'on aperçoit de la place du Quirinal. C'est sur cette place que se tiennent les Romains, les yeux fixés sur le tuyau, et attendant la fumée. S'il y a de la fumée, c'est que le scrutin est à refaire. S'il n'y en a pas, c'est que le conclave est fini, c'est que les Romains ont enfin un Pape!

Aussitôt que le Pape a été élu, le cardinal-doyen, portant une sonnette, appelle les maîtres des cérémonies et le secrétaire du Sacré-Colège. Les chefs d'ordre vont se placer debout devant le nouvel élu, et le doyen lui dit: *Accipias electionem de te canonice factam in summum pontificem*? Acceptez-vous l'élection canoniquement faite de vous pour Souverain-Pontife? Ayant obtenu son assentiment, il lui demande le nom qu'il veut prendre.

Dès que le nouveau Pape a accepté, tous les petits baldaquins placés sur les sièges des cardinaux tombent à l'aide d'un cordon; celui de l'élu reste seul, et les deux cardinaux ses voisins s'éloignent de lui par respect. Dès que l'acte de nomination a été dressé, les deux premiers cardinaux-diacres conduisent l'élu derrière l'autel, et on le revêt des habits qu'il doit désormais porter.

Le Pape retourne à l'autel, portant son nouveau costume; et s'asseyant sur un riche fauteuil placé sur le marche-pied, il reçoit la première oration du Sacré-Colège, dont les membres, à genoux, lui baisant le pied et la main, et se relevant ensuite, reçoivent de lui le baiser de paix. Le camerlingue met à son doigt l'anneau du pêcheur, que le Pape remet ensuite au maître des cérémonies pour y faire graver son nom.

Cependant le premier cardinal-diacre, précédé d'un maître des cérémonies portant la croix, se rend à la loge ou grand balcon du Quirinal. Dès qu'on a démolé la cloison qui en fermait extérieurement l'ouverture, il annonce à haute voix au peuple impatient l'élection du nouveau Pape, en disant: *Annuncio vobis gaudium magnum; Patrum habemus eminentissimum ac reverendissimum dominum N. N., qui sibi imposuit nomen N.*

haut mille au moins sont de votre croyance. Quel vous tenez avec une misérable persistance à ce sur quoi vous n'avez que le droit du voleur? quel, sous la prétention sacrée d'un droit, vous commettez le plus grand des torts! Est-ce que la souffrance ne vous apprend pas à être miséricordieux? est-ce que le plus grand bienfait des temps modernes serait tombé sur une terre aride, incapable de produire aucune sympathie humaine!

Il est cependant peu utile de dépenser de l'indignation sur le compte de ceux qui paraissent incapables de honte... Les treize sont évidemment des personnes qui s'occupent peu d'être délicats.

Quel langage que celui-là sur le compte de nos frères et de nos sœurs lorsqu'ils remplissent un devoir sacré, lorsqu'ils s'efforcent de consacrer la propriété à qui elle appartient! Ce sont des voleurs, des hommes sans cœur sans sentiments, sans délicatesse, incapables de honte, si froids, si cruels, si peu tenus messagers, d'hypocritisme sympathique! Pourtant c'est quelque chose de délicat et de noble en comparaison des trois colonnes du Courrier que nous n'avons pas eu le courage de traduire, vu leur longueur et leur insolence. Tous les autres journaux beries de Montréal ont écrit dans le même sens et de la même manière et jusqu'ici les autres ont gardé le silence, approuvant ainsi ce dévergondage d'une pensée sordide, honteuse et mensongère. — Bien que nous parissions lutter seul, dans cette lutte héroïque, et lorsque la cause que nous défendons aurait droit à plus d'appui de la part de toute la presse, nous ne nous décourageons pas. Nous demanderons à tous les hommes délicats le respect à qui il est dû; puis nous proclamerons solennellement un droit. On ne voudra pas non plus que ceux qui oublient jusque là les règles de la décence et du langage, aient raison on se convaincra au contraire, que c'est à force de bruit et d'outrages qu'ils veulent pousser le comité de secours à voter; pour nous servir de leur expression, parce qu'ils ne se sentent plus la force ou le courage de faire pour les incendies de Terre-Neuve, ce qu'ils ont fait pour ceux de Québec. Cette lutte d'une ville, contre une ville, si on la continue, aura de funestes conséquences dont l'anticipation nous a toujours fait peur, et que nous ne cherchons pas à empêcher ceux qui sont à la tête de l'opinion. Dans d'autres circonstances et pour d'autres objets, nous avons eu occasion d'exprimer avec regret la même opinion qu'il ne faut pas par égoutte épuiser sur un seul point du pays le droit et la pensée. Nous nous tournons maintenant vers le Pilot qui, il faut lui rendre justice, n'a pas du tout employé le langage du *Herold*, du *Times*, de la *Gazette* et du *Courrier*, mais qui n'en veut pas moins une injustice. Prenez dit-il cinq ou dix mille louis, et expédiez les aux habitants de Terre-Neuve. Pour faire voir, d'un seul côté pour le moment, l'absurdité de cette proposition, nous allons faire une exposition de faits; ensuite nous viendrons sur la question de droit. Quand les deux tiers de Québec furent incendiés, des souscriptions abondantes nous vinrent de toutes les parties du monde. Saint-Jean de Terre-Neuve, heuux et prospère alors, nous envoya la somme généreuse de \$800. Aujourd'hui deux tiers de cette ville sont en cendres; des hommes incandides, comme ceux de cette ville, il n'y a encore que quatorze mois, le-gés encore pour la plupart, dans des misérables cabanes, consentent généreusement, sans arrière pensée, à donner \$1,500 outre \$280 déjà souscrits par les marchands de la Basse-Ville, et la souscription qui se continue. Si la souscription totale de Québec dépasse \$3,000 croyez-vous que ce ne sera pas quelque chose d'extrêmement généreux et d'extrêmement sympathique pour une ville qui ne fait que commencer à sortir de ses cendres? Puis, rappelez-vous que St. Jean dans son malheur, est plus fortuné que Québec, puisque dans la première ville, il y avait des assurances pour un montant considérable, et que pas une des compagnies d'assurance n'a failli; puis qu'en outre le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve a recommandé à la législature provinciale de voter un emprunt de \$250, 000, tandis que notre gouverneur-général n'a recommandé pour Québec qu'un emprunt de \$100,000 qui nous viendrait Dieu sait quand. Cette exposition de faits n'est pas pour refroidir les sympathies, tant n'en faut, puisqu'on ne dit pas compter avec le malheur; mais pour faire voir qu'il ne faut pas dépouiller trop de malheureux pour en voter d'autres avec les mêmes haillons. Il n'en coûte pas cher de crier: Dépouillez-vous et vêtez vos frères, quand soi-même on n'est plus dans la même disposition. Maintenant la question de droit. Que le *Pilot* nous menace tant que bon lui semblera d'une agitation qui devra s'élever de toutes parts, et que le comité sera rendu odieux à ceux qui ont exprimé une si grande sympathie pour les malheurs de Québec, cela ne constitue pas un droit, et ne peut pas faire qu'un acte de justice soit un mal. Quel regrette avec ses confrères journalistes de Montréal que la majorité du comité (les treize) aient commis une pareille bêtise, cela ne change pas non plus la nature de la question. Nous sommes seulement heureux qu'il ne puisse pas se joindre à ses confrères pour donner comme voleurs treize citoyens d'une réputation inviolable (à la tête desquels se trouve un évêque) qui agissent consciencieusement dans l'exécution d'un devoir public, et qu'il sache que même à Montréal la majorité du comité de secours n'est pas sans approbateurs (supporteurs). Nous avons une expression de gratitude à donner aux respectables citoyens de Montréal dont le sept droit a compris les devoirs et les droits du comité de secours de Québec. Nous tournant vers le *Pilot*, nous lui dirons: vous avez de la logique, vous qui prétendez que parce que le comité n'est pas le dépositaire de la volonté des donateurs, vous qui prétendez, disons-nous, que ce même comité doit en toute hâte expédier à Terre-Neuve une somme de \$3000 à 10000. Qui vous a dit que c'était la volonté des donateurs et qu'en refusant de donner cette somme d'argent la majorité du comité a fait à la volonté des donateurs? Il est bien vrai qu'à Montréal vous avez convoqué une assemblée, et que dans cette assemblée, vous avez passé une résolution ordonnant ou consentant au comité de donner aux incendies de Saint-Jean une somme de \$100,000, que vous supposez être la balance de la souscription totale de la ville de Montréal. Mais avez-vous la vue ceux qui ont souscrit à Montréal? avez-vous lord Metreau pour \$500; l'honorable M. Masson, pour \$500, M. La Fontaine pour \$100, M. Moffat et cie. pour \$150, les étudiants de Montréal pour \$500, M. Viger pour \$100, la banque de Montréal pour \$750, et les autres banques pour leurs sommes respectives? vous n'avez pas non plus un nombre considérable d'autres donateurs pour des montants plus ou moins considérables. Vous n'avez donc pas droit de déclarer votre volonté quant à l'appropriation de cet argent. Ensuite les souscriptions généreuses, extrêmement généreuses des citoyens de Montréal ont été versées dans le fonds commun des incendies, et qui vous dit que ce qui reste est celui des citoyens de Montréal ou de toute autre place? Mais ce n'est pas tout, rappelez-vous que vous avez donné votre argent pour les incendies de Québec, et que si notre bien-simulé comité n'a pas jugé à propos d'accomplir son devoir, vous n'avez pas le droit, vous, de dire: cet argent que nous vous avons donné, nous le donnons maintenant à d'autres malheureux comme vous, souffrant comme vous. Vous rassemblez fort au plus qui donne sa terre à son fils, et qui se réserve sur sa donation, une bûche de charbon qui ne vaut rien. Il vous sera facile de cette manière d'être charitable à l'avenir, car cette même somme que vous avez donnée une fois, vous pouvez la donner une deuxième, troisième, et quatrième fois; si une autre ville que Saint-Jean passait par l'incendie, à Montréal on déclarerait que Saint-Jean doit remettre la même somme à cette nouvelle ville; incendie à la suite incendie. De sorte que les malheureux de toutes les parties du monde pourraient bien n'avoir que l'air de la charité et de la sympathie des citoyens de Montréal (nous nous adressons uniquement à ceux qui ont proposé et appuyé la résolution dont le *Pilot* est le dénominateur). Quelle absurdité qu'une pareille conduite! Nier aux incendies de Québec le droit de disposer du ce qui leur est à eux. Est-ce la faute de ces infortunés, si le comité n'a pas fait un devoir? est-ce leur faute si une somme d'argent considérable n'est pas encore distribuée? est-ce leur faute si on n'a pas donné \$28 à une femme, et \$25 à \$26,000? Ayons-nous jamais vu que le comité de secours ait commis des injustices? Non, jamais; et c'est juste ment parce que nous lui avons dit de francher et de parcourir les rues que nous nous sommes attiré la haine de plusieurs de ceux qui le complotent, et que nous n'en avons été cogdats

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 17 JUILLET, 1846.

La Presse Anglaise de Montreal et le Comité de Secours de Quebec.

à quelque chose de plus regrettable encore. Le Pilot ne voit pas où il va, il ne s'aperçoit pas qu'il aide à nous...

Chronique Politique.

C'est bien vrai, nous n'avons que l'ombre du gouvernement représentatif, et de la responsabilité ministérielle, qu'une caricature indignée. Il n'y a plus de cabinet; il n'y a plus de quorum au conseil exécutif; il n'y a plus rien...

CHRONIQUE DES SALONS.

Montréal, 17 juillet, 1846. Les femmes se plaignent de vous, mon cher rédacteur. Elles se plaignent de ne pas trouver dans vos colonnes ni l'histoire de la Semaine ni La Chronique locale, et ces mille petits riens, ces aimables frivolités, ces causeries de salons, qui sont aux dames, ce que sont à nous autres hommes, les orangeuses discussions de la politique.

mations continuelles de la mode, les folies du sport et de l'inconstance de la température. A propos de température, nous avons eu ces ours passés une de ces transitions subtiles et extraordinaires qui mettent les saines les plus robustes, les constitutions les plus fortes à de rudes épreuves. La chaleur était d'abord excessive, elle fut telle un jour que le thermomètre monta à 93 degrés à l'ombre; quelques heures plus tard, le vent avait changé, il devint froid et il tomba une grêle épaisse et glacée; il garantissez vous donc après cela des rhumatismes et des catarrhes.

câble, celui-là rue, un autre s'endort, presque tous paient et se dérangent dans les courses trop longues. Il faut approprier les procédés améliorants aux qualités et aux défauts de chaque nature diverse, éperonner le lourd, mettre la martingale à celui qui se cabre, les entraves à celui qui rue, faire renfiler du piment en poudre à celui qui rouille, et mettre doubles rennes à celui qui se dérobe. Avec ces précautions, on garantit pour 1847, une session magnifique et des sujets exempts de vices rhébitoriques.

LA TIARE.— La tiare ou triple couronne qui sert aujourd'hui pour la cérémonie du couronnement de Sa Sainteté est celle dont Napoléon fit présent à Pie VII. Il y en a une autre dont nées par le dernier pape, Grégoire XVI. Les tiaras et les mitres précieuses sont gardées au fort Saint-Ange, où on les rapporte après le couronnement. La tiare donnée par Napoléon est en velours blanc; les trois couronnes sont dessinées en saphirs, en émeraudes, en rubis, en perles et en diamans; sur le sommet est une large émeraude surmontée d'une croix en diamans. Cette tiare est estimée 80,000 écus romains ou 428,000 fr.

Ventes de Meubles. SERONT Vendus, MARDI prochain, le 21 JUILLET prochain, à 10 heures du matin, en la demeure de Dame Veuve Louis Raymond Plessis Bellaire. Grand Rue du Faubourg St. Laurent, No. 162 tous les MEUBLES de Ménage, Ustensiles de cuisine, Poêles, Tables, Sofas, Horloges et autres articles et effets dépendants de la communauté qui a existé entre Catherine Poupart et le dit feu Louis Raymond Plessis Bellaire, son époux. L. S. MARTIN, N. P. 16 juillet.

AVIS AUX VOYAGEURS.

HOTEL DU CANADA,
RUE ST.-GABRIEL

M^{ME} ST. JULIEN, informe ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement lui permettent d'offrir tout le confort désirable au voyageur comme aux pensionnaires résidents.

POSITION CENTRALE.
A proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison (ci-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest.) a reçu de grands améliorations pour assurer l'aïance et tout le confort aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES
trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

LES VOYAGEURS
seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

M^{ME} ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu et qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageurs ou résidents).

Montréal, 3 juillet, 1846.

SARATOGA SPRINGS.
LAFAYETTE HOUSE, BROADWAY, TOUT PRÈS DE L'EMBARCADEUR DU RAIL-ROAD.

J.-E. RICARD, Restaurateur français, dont la maison a été dernièrement incendiée, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de monter un autre établissement en face de celui qui a été détruit, et qu'il a plus dans ce nouvel hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

Grammaire Nationalc.

Grammaire de Voltaire, de Racine, de Bossuet, de Fénelon, de J. J. Rousseau, de La Fontaine, de Bernardin de St. Pierre, de Chateaubriand, de L'abbé de La Harpe, et de tous les écrivains les plus distingués de la France. Remarquable par sa

CENT MILLE EXEMPLES,
qui servent à former les règles, et forment comme une espèce de Pantheon, ou de dictionnaire notre langue telle que la Nation l'a faite, telle que la Nation doit la parler, ouvrage éminemment classique. Par Bescherelle Renc, 5me édition, 1 volume grand in-8vo. — Prix 20s.

E. R. FABRE & C^{IE},
No 3 rue St. Vincent.
3 juillet.

UNE superbe et commode FOUTE, à louer,
No 130, rue Notre-Dame. Prix, 250.
BEAUDRY & FRÈRE.

AVIS est par les présentes donné que les COMPAGNIES D'ASSURANCE représentées respectivement par les Sous-signés ne seront plus à l'avenir, responsables pour pertes ou dommages par la feu, dans les églises ou propriétés où l'Église CASPIENNE sera un usage ou emmagasiné, à moins que l'usage en ait été privilégié avant cette date; et aussi que dans tous les cas ces privilèges cesseront à l'expiration de la police.

- H. GERRARD, agent de l'Alliance de Londres.
- RYAN, CHAPMAN & C^{ie}, agent du Globe de Londres.
- P. L. LETOURNEUX, secrétaire-trésorier, Assurance Mutuelle.
- WM. MURRAY, directeur, Assurance de Montréal.
- J. H. MAITLAND, agent de l'Assurance de Québec.
- GILLESPIE, MOFFATT & C^{ie}, agents du Phoenix de Londres.
- JOSEPH JONES, agent de l'Étoile et Protection de Hartford Connecticut.
- JOSEPH WENHAM, agent British America.

Montréal, 30 juin 1846.



Departement des Terres de la Couronne.
Montréal, 16 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Enchère Publique, au Palais de Justice à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME JOUR D'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de Forges de St. Maurice, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages à fer, moulins, fours, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'exécitant pas trois cent cinquante acres) qu'il peut avoir au prix de sept cent cinquante par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terres des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessions de la Couronne, ou autres sur la propriété desquelles les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND JOUR D'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera exigé au terme de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.
D. B. PAPINEAU,
C. T. C.

La Gazette du Canada est prêt de publier cet avènement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Caronelle & Gazette et la Toronto Herald, sont aussi prêts de l'imprimer.
Montréal, 6 Janvier 1846.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA
CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON:
M^{gr}. l'Évêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

- | | |
|---------------------------|-----------------|
| W. Workman, Président. | Francis Hincks, |
| A. Lacroix, V. Président. | H. Mulholland, |
| John E. Mills, | J. H. Holton, |
| Jacob DeWitt, | John Tully, |
| Joseph Bourret, | Damase Masson, |
| P. Beaubien, | Joseph Grenier, |
| L. T. Drummond, | Nelson Davis, |
| H. Judah, | |

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTÉRÊT que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de 250 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessous de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans la soirée des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau.
J. D. COLLINS,
Secrétaire.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et District de Montréal, No 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Église St. Louis.
2 juin 1846.

P. GOULET,

MARCHAND TAILLEUR.

(RECEMMENT ARRIVÉ DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Savons, Patrons de Vestes, etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Dm^g seront aussi bien servies qu'il elles le promettent à son Magasin.

M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des États-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cède à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires.
Montréal, 30 janvier, 1846.

C. GAREAU,

MARCHAND-TAILLEUR,
NO. 15, RUE ST. GABRIEL.

C. E. BELLE, Notaire Public, à établi son Bureau, au No. 25, Rue St. Gabriel.

HOTEL DONEGANA,
RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIÉTAIRE de ce MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les Jours amnés qu'ils ont tenu l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, à l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLÉNDIDE MAISON,

RUE NOTRE-DAME.

Ci-devant appartenant à M. Bingham Esq. et la résidence des gouverneurs les lords Durham et Sydenham; la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. La SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de Mars, de la Cathédrale, de l'Église St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élevation sur laquelle l'édifice est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; il commande de tous côtés une vue excellente, napoléon de la Cité, de la Rivière, de l'Île Ste. Helene de la rive opposée, de la Montagne et du paysage si pittoresque qui l'entourne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES etc., TOUT NOUVEAU ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX ET LE PLUS FASHIONABLE dignes de toutes les façons du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bain et une Salle de Billard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'épargnera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'élégance de son établissement lui permet de recevoir, sera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départ, aux Bureaux des Stages ou Diligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuelle négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

J. M. Donegana.
Montréal 19 Juin 1846.

HOTEL DALEY,
J. M. DALEY,
[CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montréal, à pris cet ÉTABLISSEMENT si bien connu comme HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aïance qu'il peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher
Sont bien aérées et seront toujours en hiver à un degré suffisant de chaleur.

Les Salons des Dames et des Messieurs
Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant peut suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent procurer.

Aucun desdits n'a été égaré pour mettre les meubles d'arranger ces appartements, le maître à égalier les Salons le déception les plus recherchés.

La Carte du Menu
Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on peut obtenir sur l'excellent marché de ville; et l'on croit que l'exécution du dévotement culinaire, conduit par un chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur confort.

Montréal, 16 juin 1846.

Importation directe de France.

Marchandises Françaises. — Ornaments d'Églises. — Chapeaux. — Vins. — Fromages, etc., etc.

M. LOUIS DE LAGRAVE vient de recevoir par les derniers arrivages et a maintenant à vendre aux volées de Marchandises de toutes sortes venant directement de Paris et de Lyon. Pluie noire pour chapeaux, Pluies de diverses couleurs pour mèches. AUCUNE VENDRE AU MEME LIEU.—Patés de FOIE GRAS TRUFFÉS, DINDES TRUFFÉS, POULARDES TRUFFÉS, TRUFES en bouteilles, CHAMPIGNONS, et un assortiment de divers autres articles.

M. L. D., prévient les MM. du clergé qu'il a aussi à vendre au lieu un assortiment d'ORNEMENTS d'ÉGLISES, brodés en Or et Soie.

VOILE pour le St. Sacrement,
ECHARPES pour ditto.
UN ETENDARD représentant St. Jean Bapt.

Des Statues de la Ste. Vierge, en plâtre, de 5 pieds et en composition plus petites.
Ditto dorées et argentées.

Aussi attendu de jour en jour par le Concordia.
CIBOIRES, CALICES, OSTENSOIRES,
Boîtes aux Stes. Huiles.—Porte-Dieu.

Le Soussigné, arrivant maintenant de France, à l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE, DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS, lesquels peuvent être très bien adaptés pour les Églises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabricques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans le Concordia et pourront être examinés.

AYANT été nommé Agent pour une Maison de Londres et de Birmingham pour tous les articles, argentés et d'or tant par l'usage des Églises, que pour des objets de table; Je me chargerai d'aider à leur donner tout le soin et de leur faire expédier toute sorte d'objets, dans cette branche, qui auront été endommagés, pour les faire remettre à neuf, et cela à des prix très modérés.

Montréal, Rue St. François-Xavier,
vis-à-vis la Banque du Peuple.

FAITES ATTENTION.

TAPIS A L'HUILE, A VENDRE au magasin de M. A. LAFAYETTE, No 165, Marché à Four, 400 verges de TAPIS FLEURIS, de tapis et de tapisseries, pour Chambre, Passage et Salle, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles, et Sacs Cirés pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Capots et Manches, etc.

Récemment Reçus par le Great Britain,
Rory O'More, Britannica et Erromanga.
J. L. BEAUDRY & C^{IE},
No. 80, Rue Notre-Dame.

VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment splendide et très étendu de Marchandises de fonds et de Gout, et ils en attendent encore tous les jours par le PEARL, LADY SEATON, 1111D, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool.
Montréal, 12 mai 1846.

MAISON BEAUDRY & FRÈRE.

LA MAISON BEAUDRY & FRÈRE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de FONDS et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Écosse, ils ont surtout en main une belle collection de Châles de Soie et Cashmere, Étouffes à pastailon et à crête, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Dons avec la feuille d'ébène et le castor.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de Fonds et de fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera chez les nouveaux fonds comprend ce qu'il y a de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

IMPORTATION DU PRINTEMPS.
HARKIN & BADEAUX,
No. 140 rue Notre-Dame.

PELLANT ET BERNABÉ.

No. 130, RUE NOTRE-DAME.
PRÈS DE L'ÉGLISE ANGLAISE,

M. M. PELLANT & BERNABÉ viennent d'ouvrir leur Magasin au No. 130, Rue Notre-Dame; leur fonds se compose d'une grande variété de Marchandises d'Utilité et de Fantaisie. Ils sollicitent particulièrement l'attention du public sur leur assortiment de nouveautés et de Chapeaux de Dames, d'enfants etc., qui se compose exclusivement de tout ce qu'il y a de nouveau et de plus à la mode.

CHAPEAUX FASHIONABLES LONDRES

LE Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Eaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

ANDREW HAYES.
Montréal, 15 mai, 1846.

MAINTENANT ARRIVÉ,
Par le James Reddin Capt. Beck, venant ligne directe de Marseille et Cette.

LA cargaison consistant en Vin rouge et Blanc commun, d'une bonne qualité en 1/4 quart et demi barrique. Huile d'Olive en caisse. Raisins en quart de boîtes, demi boîtes et boîtes. Sucre blanc en pain. Amandes, Noix, Avellanes. Vin de Champagne et une variété d'autres articles qui seront mis en vente au commencement de la semaine prochaine, notice sera donnée du lieu et du jour de la vente.
19 Juin, 1846. L. DE LAGRAVE.

MAISON A LOUER.

À LOUER dans la Rue St. Alexandre, une Maison en pierres de taille, à deux étages. Prix 225 pour le reste de l'année. S'adresser à LOUIS DELAGRAVE.
16 juin 1846.

PHARMACIE CENTRALE

Rue St. Paul, No. 60.
Vis-à-vis J. Roy, Esq., marchand sur cette rue.

DÉPOT Général de Médicaments Français, à Paris, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. Consultation des Malades.
DR. PICAULT,
Ancien Élève des Hôpitaux de Paris.
Montréal, 23 juin 1846.

ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois. Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIÈRE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (à franchir) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve, STANISLAS DRAPEAU,
Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE

CLOCHES D'ÉGLISES.

LE Soussigné étant en relation d'affaires avec les grands Établissements de Fonderies dans le Royaume-Uni et sur le continent Européen, et dans l'habitude de faire venir des Cloches d'Églises, informe les Messieurs du Clergé qu'il sera toujours prêt à recevoir des commandes pour cet objet; ayant importé ces articles de puis plusieurs années il espère pouvoir satisfaire MM. les Curés qui désirent en faire venir.

LOUIS DE LAGRAVE,
Rue St. François Xavier,
9 juin.

PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS.

AGENT GÉNÉRAL pour toutes sortes d'Articles d'Église et divers objets de Table.

LOUIS DELAGRAVE,

Montréal, Rue St. François-Xavier,
vis-à-vis la Banque du Peuple.

MAISON BEAUDRY & FRÈRE.

LA MAISON BEAUDRY & FRÈRE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de FONDS et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Écosse, ils ont surtout en main une belle collection de Châles de Soie et Cashmere, Étouffes à pastailon et à crête, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Dons avec la feuille d'ébène et le castor.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de Fonds et de fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera chez les nouveaux fonds comprend ce qu'il y a de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

IMPORTATION DU PRINTEMPS.

HARKIN & BADEAUX,
No. 140 rue Notre-Dame.

Établissement de Dames etc., Les marchands de la Campagne sont invités à visiter la maison H. & B., il y trouveront tout ce qui peut convenir à leur commerce. A des prix raisonnables.
Montréal, 12 juin 1846.

PELLANT ET BERNABÉ.

No. 130, RUE NOTRE-DAME.
PRÈS DE L'ÉGLISE ANGLAISE,

M. M. PELLANT & BERNABÉ viennent d'ouvrir leur Magasin au No. 130, Rue Notre-Dame; leur fonds se compose d'une grande variété de Marchandises d'Utilité et de Fantaisie. Ils sollicitent particulièrement l'attention du public sur leur assortiment de nouveautés et de Chapeaux de Dames, d'enfants etc., qui se compose exclusivement de tout ce qu'il y a de nouveau et de plus à la mode.

CHAPEAUX FASHIONABLES LONDRES

LE Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Eaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

ANDREW HAYES.
Montréal, 15 mai, 1846.

MAINTENANT ARRIVÉ,

Par le James Reddin Capt. Beck, venant ligne directe de Marseille et Cette.

LA cargaison consistant en Vin rouge et Blanc commun, d'une bonne qualité en 1/4 quart et demi barrique. Huile d'Olive en caisse. Raisins en quart de boîtes, demi boîtes et boîtes. Sucre blanc en pain. Amandes, Noix, Avellanes. Vin de Champagne et une variété d'autres articles qui seront mis en vente au commencement de la semaine prochaine, notice sera donnée du lieu et du jour de la vente.
19 Juin, 1846. L. DE LAGRAVE.

MAISON A LOUER.

À LOUER dans la Rue St. Alexandre, une Maison en pierres de taille, à deux étages. Prix 225 pour le reste de l'année. S'adresser à LOUIS DELAGRAVE.
16 juin 1846.

PHARMACIE CENTRALE

Rue St. Paul, No. 60.
Vis-à-vis J. Roy, Esq., marchand sur cette rue.

DÉPOT Général de Médicaments Français, à Paris, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. Consultation des Malades.
DR. PICAULT,
Ancien Élève des Hôpitaux de Paris.
Montréal, 23 juin 1846.

ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois. Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIÈRE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (à franchir) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve, STANISLAS DRAPEAU,
Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE